



DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT DU 29 OCTOBRE 2018

La section **FO**-DGFIP 974 doit aujourd'hui exprimer clairement ses positions vis à vis du dossier amiante.

Tout d'abord, il apparaît clairement une désorganisation de plus en plus criante de la DGFIP en général et de la DRFIP de la Réunion en particulier .

Le CHSCT semble être de plus en plus délaissé, cela au détriment des agents.

Les réunions déprogrammées et indéfiniment reportées sont révélatrices du manque de moyens accordés.

Plus particulièrement aujourd'hui, cette inévitable réapparition du problème de l'amiante traduit l'inefficacité et les économies d'entretiens faites sur le dos de la santé des femmes et des hommes qui viennent accomplir leur travail chaque jour.

Nous connaissons aujourd'hui la position de l'administration lorsqu'il s'agit de reconnaître l'exposition à l'amiante et ses conséquences. **FO** Finances continue aujourd'hui d'apporter son soutien «aux agents du Tripode de Nantes» qui se battent auprès du ministère afin que la maladie, qui résulte de défauts de conception de l'immeuble, dans lequel cette même administration les a installés, soit reconnue .

Que fait la DRFIP aujourd'hui pour permettre l'accomplissement des tâches avec le minimum de sécurité et d'hygiène requis ?

Qu'en est-il du travail de recensement de la DRFIP vis à vis des agents et des personnes qui ont pu être en contact avec l'amiante et plus particulièrement les agents du BLI ? Programmer quelques visites médicales supplémentaires ne suffit pas. QUID des fiches d'exposition ?

Suite au réaménagement du site de lacaze, la section **FO**-DGFIP avait exprimé son point de vue sur le sujet et avait demandé notamment à rechercher toutes eventualités d'expositions sur les années passées. Quel est aujourd'hui le bilan ? Aucun rapport sur ce sujet ne nous a été communiqué.

Cependant, en 2016, la Section **FO**-DGFIP Réunion s'était inquiétée de l'installation du local syndical, qui est accolé à la zone concernée de ce jour. La réponse du 20/09/2016 de Monsieur Le Poder était claire : «je tiens d'abord à vous préciser qu'il n'y a pas d'amiante dans ce local, une étude avait été réalisée pour l'ensemble de l'immeuble avant que nous débutions les travaux».

Vous comprendrez aujourd'hui l'inquiétude pour nos collègues mais aussi pour notre section qui est régulièrement en activité sur ce site.

- **Nous demandons à ce que la DRFIP engage en priorité des travaux de repérage sur tout le site de Lacaze. Vu la situation, la DRFIP doit aller au-delà du minimum requis.**
- **Nous demandons ensuite à ce que tous les travaux de repérage soient entrepris sur l'ensemble des bâtiments du réseau FINANCES Réunion.**
- **Nous demandons à nouveau qu'une communication claire soit adressée à l'ensemble des agents de la Réunion sur la stricte interdiction de réaliser un quelconque aménagement qui nécessite des travaux aussi minimes soient-ils.**
- **Nous demandons à nouveau qu'une recherche sérieuse soit organisée. Tout d'abord sur ce crépi et ensuite sur toutes les détections précédentes afin de déterminer l'origine de la pose, et ainsi déterminer toutes les autres poses/expositions possibles. Notre administration en charge des travaux est responsable et doit utiliser tous les moyens afin d'informer le plus largement possible. Par exemple, les entreprises qui auraient pu être employées pour ces travaux, doivent être officiellement informées, afin qu'elles puissent à leur tour informer leurs ouvriers et tous les propriétaires de bâtiments qui ont fait appel à leur service à l'époque concernée.**

L'information est ici une base de l'efficacité.

Monsieur le Président du CHSCT, vous avez régulièrement exprimé votre attachement au bien-être des agents. Nous nous inquiétons aujourd'hui de la sincérité de cet attachement et nous demandons quels sont les engagements que vous prenez aujourd'hui pour l'avenir et pour la santé de tous les agents ?

Pour la Section FO Réunion : Gilles JUSTOME (Titulaire / DRFIP) Fabienne SAMAIN (Suppléante / Douane)

FO - DGFIP Réunion, ZAC BANK 1, rue du Père Raimbault CS 97751 Saint-Pierre CEDEX